

Régie de l'énergie : R-3752-2011

Présentation de l'UMQ

Louis-Renault Rozéfort et Yves Hennekens
pour l'Union des municipalités du Québec

Septembre 2011



Date: 12/ Sept/2011	YHIC ENVIRONNEMENT
Pièces n°: C-1192	

Régie de l'énergie : R-3752-2011

Plan de présentation

1. Fonctionnalisation des coûts de transport et d'équilibrage
2. Nombre de jours d'interruption et principes d'établissement du tarif d'équilibrage pour la clientèle interruptible
3. Approche alternative pour le coût de maintien de la fiabilité de la clientèle continue en présence du client GMST
4. Étude des taux d'amortissement

Régie de l'énergie : R-3752-2011

1- Fonctionnalisation des coûts de transport et d'équilibrage

Méthode proposée par Gaz Métro (Référence B0260 - Gaz Métro 12, document 3)

a. Définition du transport égale à la moyenne annuelle de la demande totale après interruption (A)

➤ Transfert des coûts de FTSH au service de transport

b. Coûts d'achat à Dawn fonctionnalisés à la valeur du marché

➤ Différentiel de lieu à Dawn représente du transport.

Positions de l'UMQ

Accord de l'UMQ sur la nouvelle méthode proposée par Gaz Métro
L'UMQ demande à la Régie d'ordonner à Gaz Métro de présenter lors du prochain dossier tarifaire les variations constatées en date du dépôt entre les coûts imputés à chaque service et ceux projetés à la cause tarifaire.

Régie de l'énergie : R-3752-2011

2- Nombre de jours d'interruption et principes d'établissement du tarif d'équilibrage pour la clientèle interruptible

Référence : Voir Notes sténographiques en date du 7 septembre 2011, aux pages 181 à 196. Page 187 mérite une attention spéciale.

- Justice naturelle (la nouvelle méthode de fonctionnalisation a déplacé des coûts vers l'équilibrage);
- Il est probable que les solutions proposées à l'avenir privilégient une diminution du nombre de jours d'interruption dans la formule d'équilibrage=>fluctuations dans le tarif=>explications malaisées à 250 clients;

Voir Notes sténographiques du 7 septembre 2011, p.223 & 224.

- La transition proposée par l'UMQ évite tout choc tarifaire ou la nécessité de recourir à des mesures transitoires;

Régie de l'énergie : R-3752-2011

2- Nombre de jours d'interruption et principes d'établissement du tarif d'équilibrage pour la clientèle interruptible

Position de l'UMQ

L'UMQ propose dans le présent dossier, de façon temporaire, dans l'attente de la complétion de la réflexion sur le tarif d'équilibrage, de considérer dans la formule d'équilibrage un nombre maximum de jours d'interruption correspondant au nombre de jours d'interruption sous le scénario de l'hiver extrême après prise en compte de la marge opérationnelle.

Régie de l'énergie : R-3752-2011

3- Approche alternative pour le coût de maintien de la fiabilité d'approvisionnement de la clientèle réglementée (GMST)

Approche proposée par Gaz Métro

L'approche proposée par Gaz Métro a pour effet de ne pas engager le client GMST à payer d'avance des outils de remplacement qui seraient requis uniquement dans le cas de l'hiver extrême.

Position de l'UMQ

L'UMQ demande à la Régie d'accepter la proposition de Gaz Métro sous réserve des considérations suivantes :

- que le dossier tarifaire fasse état, à titre informatif, du coût minimal de maintien de la fiabilité. Ce coût devrait correspondre au coût du transport supplémentaire à acquérir pour maintenir la sécurité d'approvisionnement de la clientèle réglementée;

Régie de l'énergie : R-3752-2011

3- (SUITE) Approche alternative pour le coût de maintien de la fiabilité d'approvisionnement de la clientèle réglementée (GMST)

Position de l'UMQ (suite)

L'UMQ demande à la Régie d'accepter la proposition de Gaz Métro sous réserve des considérations suivantes :

- que le client GMST fournisse à Gaz Métro réglementée une garantie équivalente au coût minimal de maintien de la fiabilité.
- Garantie implicite du seul fait de l'existence de l'usine LSR ou;
- Fiabilité potentiellement à risque du seul fait de l'existence du client GMST?

L'hiver extrême est quelque chose qui est constaté au cours de la période d'hiver

Voir Notes sténographiques du 8 septembre 2011 aux pages 37 et 38, telles qu'elles apparaissent sur le Site Internet de la Régie.

Régie de l'énergie : R-3752-2011

4- Étude des taux d'amortissement

Position de l'UMQ

- Appui la demande de Gaz Métro de passer de la méthode ASL à la méthode ESL;
- Sur la base d'une revue de la durée de vie observée dans l'industrie, l'UMQ soumet que la durée de vie de l'actif distribution branchement acier (Z1100) aurait dû être portée au minimum à 50 ans. La « politique de modération » s'apparente, selon l'UMQ, à une politique de report de dépréciation.